

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 9 (1924)
Heft: 4

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 27.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen).
Paraissant chaque mois. — (Abonnements : 1 fr. 50 par an.)

Rédaction et Administration (adresses, etc.) : A. MOUNOUD, pasteur, Palézieux.

L'assemblée Générale à St-Gall.

Les délégués des Caisses Raiffeisen Suisses sont venus plus nombreux que jamais, pour assister à la XXI^{me} Assemblée Générale de l'Union, les 21 et 22 avril 1924.

Le premier jour déjà, plus de 200 participants, l'in-signie de fête rouge et blanc à la boutonnière, prenaient part à l'excursion par train spécial, au point historique du Vögelinsegg (Appenzell). Le temps légèrement brumeux, gâta un peu la vue dont chacun jouit beaucoup cependant durant le trajet. Après une visite au beau monument rappelant la victoire des Appenzellois en 1403, les délégués se réunirent dans la grande salle du restaurant, devant un bon sandwich, offert par l'Union. Après quelques mots de M. Liner, président, M. le Dr. Stadelmann d'Eschozmatt, retraça l'histoire des guerres appenzelloises, de ses légendes, et fit un tableau caractéristique du type appenzellois, bon Suisse, à l'esprit vif, grand faiseur de calembours.

A 8 heures du soir, réunion générale au Casino à St-Gall. Cette soirée, agrémentée de nombreuses productions musicales et théâtrales, fut pleine d'un joyeux entrain et établit un esprit de cordialité entre les délégués. Après quelques mots de bienvenue de M. Liner, président, M. le député Scherrer qui présida la soirée, inaugura ses fonctions par un speech plein de saveur, qui fut haché d'applaudissements et d'éclats de rire. Le directeur de l'Union, M. Stadelmann, s'adressa ensuite aux délégués. Il retraça les modestes débuts de l'Union et son rapide développement. Nous avons aujourd'hui une organisation absolument indépendante, pouvant regarder avec absolue confiance vers l'avenir. Il se félicite du résultat déjà obtenu, grâce à une solidarité puissante et bien comprise des Caisses affiliées. Puis M. Stadelmann nous donne quelques traits saillants de St-Gall, qui est devenu en quelque sorte la capitale de l'Union ; il espère que chacun en ramportera un bon souvenir dans son foyer. M. Stadelmann est chaleureusement applaudi. Puis M. Heuberger, secrétaire de l'Union, adresse un salut spécial aux Romands. Il exprime sa satisfaction de constater que les

délégués romands n'ont pas craint un long voyage pour répondre à l'appel de leurs amis de la frontière autrichienne.

Nos manifestations annuelles sont un trait-d'union puissant dans notre Association. Liées étroitement par l'esprit national et par un idéal commun, les Caisses Raiffeisen Suisses accompliront la noble mission qu'elles se sont données.

M. Puipe, de Monthey, parle avec éloges de St-Gall, qui a son nom dans le mouvement coopératif en Suisse. Il a l'absolue conviction que l'Union sera toujours le levier tout puissant pour le développement et le raffermissement de nos organisations.

Après un dernier morceau de musique et le cantique suisse, chanté debout par l'assemblée, nos délégués regagnèrent leurs hôtels respectifs, charmés des quelques heures passées entr'eux.

Le lendemain matin fut utilisé pour une visite de la ville et de ses principales curiosités : la cathédrale, l'ancienne bibliothèque de l'Abbaye, les musées, sans oublier le... bâtiment de l'Union sur lequel flottait le drapeau fédéral.

A 11 heures, plus de 400 délégués étaient réunis au « Schützengarten », pour la XXI^{me} Assemblée Générale, que présida M. Liner, président. Le procès-verbal devant paraître intégralement dans les colonnes du « Messenger », nous nous bornerons à relever seulement que les comptes et bilan du dernier exercice, après un intéressant rapport de M. Schwaller, professeur à Fribourg, furent adoptés sans discussion, et le bénéfice réparti conformément aux propositions des Comités Centraux. Nous nous plaignons à relever également la présence de M. le conseiller d'Etat Grünenfelder, représentant du gouvernement cantonal st-gallois ; de M. Zweifel, directeur des finances, au nom de la ville de St-Gall ; de M. Howald, de l'Union Suisse des Paysans, à Brugg, et M. Müller, directeur de la Société Fiduciaire et de Révision, à Zoug.

Les affaires administratives liquidées, M. le conseiller d'Etat Grünenfelder apporta à l'Assemblée le salut du gouvernement. Il félicita les Caisses Raiffeisen de leur rôle bienfaisant dans nos milieux agricoles, et leur donna,

l'assurance de l'absolue sympathie et de l'appui du gouvernement. L'honorable conseiller d'Etat st-gallois fut vivement applaudi.

Puis M. Heuberger, secrétaire de l'Union développa dans une brève conférence, le sujet aujourd'hui d'actualité : « Les Caisses Raiffeisen et les ordonnances gouvernementales sur les Caisses d'épargne ». Le conférencier voit dans les mesures gouvernementales prises, une heureuse protection de la petite épargne. Les Caisses Raiffeisen les saluent vivement, mais demandent que la responsabilité illimitée des sociétaires soit reconnue comme garantie absolue, et les organes de révision de l'Union, considérés comme officiels.

La séance levée, un dîner fort bien servi suivit immédiatement. Successivement MM. Liner, président, Federer, secrétaire de la Fédération des Caisses saint-galloises, et Zweifel, au nom de la ville de St-Gall, dirent tout l'orgueil et la satisfaction des St-Gallois d'avoir pu recevoir aussi chez eux les « Raiffeisen », et portèrent leur toast à la prospérité de nos institutions. Puis M. le professeur Schwaller retint encore quelques instants l'attention, dans un dernier toast plein d'une brillante fantaisie, qui fut vivement applaudi.

Mais l'heure du départ avait déjà sonné pour plusieurs délégués venus de loin et petit à petit les tables se dégarnirent.

La belle réunion de St-Gall restera vivante au cœur de chaque délégué. Elle est une preuve nouvelle de la vitalité de notre organisation et un heureux présage d'avenir.

Sx.

Les Subventions de l'Etat

Il semble qu'un courant déterminé s'établisse, qui veuille faire intervenir l'Etat et ses subventions pour la création, le développement ou le fonctionnement de nos Caisses de Crédit mutuel, sous le prétexte que l'Etat prodigue déjà ses subsides aux différentes Associations agricoles. Que faut-il en penser ?

Bien que les avis soient très partagés à ce sujet, nous persistons à considérer comme un tort, de solliciter l'aide de l'Etat. Nous sommes et nous devons rester des partisans convaincus du « Self help ».

Les subventions en argent, accordées par l'Etat, ont pour premier résultat d'anémier une affaire et de réduire ses chances de succès.

On ne peut mieux comparer la chose qu'à deux jeunes arbres qu'on planterait simultanément, en laissant à l'un le loisir de croître en pleine liberté, et en mettant à l'autre un solide tuteur pour empêcher la tempête de le briser. Considérons de quelle façon ces deux arbres se développeront : Celui au tuteur

commencera par croître d'une façon plus luxuriante, tout en restant droit comme un I, grâce à son tuteur. L'autre ballotté par les vents, restera d'abord plus rabougri et pourra même se déformer quelque peu, sous l'action du vent prédominant. Mais peu à peu, ce dernier reprendra le dessus. Et quand au bout de quelques années, les liens qui fixaient l'autre arbre à son tuteur auront disparus, on verra ce pauvre arbre, livré à ses propres forces, incapable de résister à l'orage plier lamentablement jusqu'à terre, et parfois même se briser.

Ainsi en sera-t-il de deux institutions dont l'une travaillera avec le secours de l'Etat et dont l'autre restera livrée à ses propres forces. Cette dernière aura assurément des débuts plus difficiles que ne connaîtra pas la première, puisqu'elle fonctionnera avec l'aide plus ou moins puissante des subventions officielles ; mais celle-ci sera forcément plus ou moins anémiée par ce concours étranger. Elle éveillera aussi moins de sympathie, parce qu'on trouverait plutôt étrange que, soutenue de cette façon, elle ne réussit point. Elle provoquera également des jalousies, car c'est le sort inévitable de ceux qui vivent de mendicité. Sans doute, si toutes les Caisses de Crédit Mutuel, sans exception, pouvaient recevoir des subventions dans une proportion équivalente au développement de leurs affaires, la chose pourrait être admise, parce que ces subsides leur permettraient de travailler à meilleur compte et par conséquent, de rendre de plus grands services aux classes intéressantes qui s'adressent à elles. Et ces subventions gouvernementales auraient pour raison d'être, de favoriser le développement du crédit parmi les humbles.

Mais il faudrait pour cela pouvoir mettre à leur disposition des sommes énormes, hors de proportion avec celles dont l'Etat peut disposer.

De plus, accepter et solliciter l'aide de l'Etat, c'est admettre les conceptions financières du socialisme. Nos Caisses se glorifient de pratiquer la coopération ; mais la coopération, c'est l'inverse des systèmes étatistes et socialistes. Le socialisme, c'est l'intervention de l'Etat, la contrainte légale, la négation de l'épargne et la collectivisation de tout ; la coopération est l'action libre, l'effort fraternel, mais personnel ; la pratique incessante et raffinée de l'épargne, la conquête patiente de la propriété individuelle. Sur ce terrain du crédit mutuel comme sur tous les autres, le ressort le plus énergique du progrès sera toujours la libre activité de l'individu et de l'association : gardons-nous de briser ce ressort et d'aliéner notre liberté.

V. R.

Nouvelles de nos Caisses.

BALLAIGUES. — Un rapport très concis et très suggestif, présenté par le Comité de direction de cette Caisse à l'assemblée générale annuelle; nous en extrayons ce qui suit :

Comparé à l'exercice précédent, celui de 1923 accuse une augmentation du chiffre d'affaires; c'est la conséquence d'une situation agricole et industrielle meilleure.

Situés à l'extrême-frontière, nous souffrons des conséquences du change, spécialement pour les ventes de bois qui ont cependant été satisfaisantes cette année; d'un autre côté, personne n'a plus l'idée de faire des bénéfices avec le change; en attendant qu'il remonte, des expériences cuisantes ont été faites; elles ont, dans un certain sens, été utiles.

Les prix du bétail ont augmenté, heureusement, car à un moment donné, les engagements devenant insuffisants avaient causé des tracas aux organes de la Caisse, relativement aux garanties.

On voit toujours un peu mieux le rôle de la Caisse de Crédit Mutuel comme institut local; l'argent de la localité reste dans celle-ci, il y est utilisé normalement et en toute sécurité, grâce au système de garanties du bétail qu'on apprécie de plus en plus, on évite ainsi les cautionnements de complaisance qui trop souvent finissent avec des ennuis; les cautionnements de famille sont considérés autrement.

Les amortissements et la rentrée des intérêts se sont effectués normalement; nous enregistrons avec plaisir le chiffre élevé de l'épargne à Ballaigues, c'est cet esprit d'économie et de travail qui font que la situation financière dans notre localité va s'améliorant, malgré la crise intense qu'elle traverse.

L'excellent résultat de l'année est dû à quelques sociétaires qui ont passablement travaillé.

Comme d'habitude, notre Caisse a été révisée minutieusement par l'inspecteur de l'Union; les comptes, les garanties et le résultat d'exploitation ont été contrôlés en détail, donnant ainsi la meilleure décharge. Les révisions sont la sécurité de notre Caisse, elles assurent son existence contre les surprises.

Ces heureux résultats font espérer que ceux qui n'ont pas encore compris l'utilité de cette institution finiront par s'y rallier dans leur intérêt et dans celui de notre localité.

Comme nous avons maintenant un fond de réserve de fr. 6750, nous pouvons envisager l'avenir avec confiance et nous ferons pour l'année 1924, un taux de 1/4 pour cent plus élevé, à la Caisse d'Épargne.

La Caisse prête facilement à ceux qui ont besoin de fonds contre bonnes garanties.

Pour observer un des buts de la Société, selon

l'article 34 des statuts, nous avons pris l'initiative de demander des conférences; mais si un autre but d'intérêt général nous était proposé, nous pourrions éventuellement y donner suite.

Exploitation : Bilan.

COMPTES-COURANTS : Le mouvement est de fr. 854,106,84.

CAISSE D'ÉPARGNE : Les fonds déposés s'élèvent à fr. 45,615.

Au compte de Profits et Pertes, l'inventaire est amorti et est porté par fr. 1.—.

RESERVES : Elles s'élèvent à fr. 6,750, plus l'inventaire et les parts d'affaires qui sont de fr. 1,720, et reçoivent cette année un intérêt de 6 pour cent.

Nous pouvons terminer ce rapport en exprimant notre satisfaction du résultat obtenu et noter que nos relations ont été excellentes, tant avec les organes de direction qu'avec les sociétaires.

PALÉZIEUX-MARACON. — La Caisse de Crédit Mutuel de la paroisse de Palézieux-Maracon, réunissait, le 7 Mars dernier, (grande salle d'Ecoteaux), ses 107 adhérents pour son assemblée générale.

Depuis 17 ans que cette association existe, elle a vu son mouvement d'affaires s'accroître régulièrement. De 60,000 francs qu'accusait le premier compte de 1907, elle a depuis quelques années, dépassé régulièrement le million comme chiffre d'affaires et son bilan atteint environ 700,000 francs.

L'assemblée a pris connaissance du résultat de l'exercice, laissant un bénéfice net de fr. 2757,60, versé au fond de réserve, lequel dépasse actuellement plus de fr. 20,000. En compte-courant, il a été versé fr. 345,230,60 et prélevé fr. 357,373,60. Le solde actif est de 215,392 francs, et le passif, de 82,805 francs.

En caisse d'épargne, il a été encaissé fr. 65,142,44, et il a été remboursé fr. 42,563,70; la moyenne de l'avoir de chaque déposant est de fr. 1137 pour 310 carnets. Augmentation du capital-épargne, 22,578,74 francs.

Malgré le renchérissement du loyer de l'argent, la Caisse a pu maintenir ses anciens taux de 5 et quart pour cent pour tous ses comptes débiteurs, tandis qu'elle émet encore ses obligations à 2 et 3 ans, au terme de 5 pour cent (frais de timbre fédéral à sa charge).

Les inquiétudes qu'avait causé à certaines personnes, le décès de son premier caissier, M. J. Dovaï, auquel la Caisse doit une grande partie de son développement, n'étaient pas fondées. Le sérieux avec lequel notre nouveau caissier, M. F. Rubattel s'acquitte de la lourde tâche qui lui a été confiée, fera de lui un gérant dévoué et consciencieux.

L'assemblée a dû, avec regret enregistrer la démis-

sion de M. Jules Sonnay, comme membre du Comité de direction, que des raisons de santé ne permettent plus de suivre les séances avec toute l'assiduité voulue. M. Mounoud, président, en disant combien cette détermination est regrettable, remercie en termes excellents M. Sonnay, pour son activité au sein de ce Comité où il a fait preuve d'une collaboration effective et consciencieuse depuis 1916. Il a été remplacé par M. Ch. Sonnay, syndic à Ecoteaux, membre du Conseil de surveillance, et M. Emile Corboz a remplacé à son tour, M. Ch. Sonnay, au sein de ce Comité.

Tous les autres membres sortants des Comités de direction et de surveillance ont été réélus à l'unanimité, y compris l'un et l'autre des présidents MM. Mounoud et Jules Serex, qui président avec distinction, aux destinées de notre institution dès sa naissance, soit en 1907.

En résumé, belle assemblée où l'esprit d'union qui s'y est manifesté permet de regarder avec confiance dans l'avenir.

P. S.

Garantie du bétail.

La Caisse de Ballaigues, nous demande l'insertion des lignes qui suivent, contre-partie de notre article sur le même sujet. Estimant que tous les avis doivent être entendus, nous ne nous refusons pas à faire entendre une opinion qui n'est pas la nôtre. Et, pour le moment, nous considérons le débat comme terminé :

« Là, où l'assurance du bétail existe, les risques sont réduits, ils peuvent provenir :

a) d'une baisse extraordinaire comme en 1922-1923, mais grâce à la marge de 20 pour cent, l'expérience faite alors quoique dure peut être envisagée ;

b) la « surlangue » cause à peu près le même résultat.

Là, où la Caisse d'Assurance du Bétail n'existe pas, les risques sont plus grands, surtout lorsqu'il s'agit d'un propriétaire de deux ou trois vaches, qui n'a alors pas le moyen de supporter la perte, ce qui oblige la Caisse à demander une caution.

On voit par cet exemple, l'importance que cela a pour le petit propriétaire ; aussi dans le cas où on ne veut pas une assurance locale, il faudrait trouver quand même un moyen de lui venir en aide dans les cas de ce genre, soit par un fonds, soit autrement. Chez nous, l'assurance locale existe depuis longtemps et a bien supporté toutes les « casses ».

A part les cas indiqués plus hauts, il y a ceux qui sont sans doute sous-entendu dans le N.B. de la rédaction ; en premier lieu : négligence ou « insuffisant contrôle des organes ».

Là, où le secrétaire et le caissier sont agriculteurs, la surveillance est bonne ; il en est peut être autrement là où ce sont les instituteurs, qui ne peuvent être aussi bien au courant.

L'inspecteur du bétail est le pivot de la garantie et on doit pouvoir compter sur lui ; il devrait même être cautionné pour pouvoir supporter les fautes de négligence tout comme un caissier ; l'état qui les nomme incombe une responsabilité comme nous le verrons plus loin ; d'ailleurs, l'inspecteur intègre, sérieux, est néces-

saire non seulement pour l'engagement du bétail, mais aussi pour les certificats.

Le sociétaire de mauvaise foi ne pourra guère faire de tort à la Caisse si chacun fait simplement son devoir de surveillance comme il convient dans les affaires d'argent, surtout constater de visu et non pas sur des rapports verbaux ; toutefois si ce sociétaire fait alper son bétail outre-frontière où nos lois ne sont plus en vigueur, là, il peut y avoir des risques ; libre alors à la Caisse de ne pas accepter cela.

Il y a peut-être d'autres cas que nous ne voyons pas, mais nous voudrions attirer l'attention sur le fait que le droit de réserve de propriété avec inscription au Registre Public est de plus en plus nécessaire à la situation économique actuelle ; le législateur l'a très bien compris, puisqu'il a étendu par le nouveau Code Civil la notion de réserve de propriété à des cas qui avaient été exclus jusqu'alors.

Il y a longtemps que l'agriculteur bénéficie de la possibilité d'engagement du bétail, mais comme cela avait donné lieu à des abus, la loi avait été révisée en ce sens qu'elle limitait l'autorisation d'engager du bétail à quelques banques des villes et à toutes les Caisses Raiffeisen avec lesquelles les abus constatés n'étaient plus possibles. Si on conçoit que les banques qui sont en ville ne peuvent pas contrôler facilement le bétail engagé et ne rendent ainsi pas les services voulus, on ne comprendrait pas que les Caisses Raiffeisen, les mieux placées pour l'engagement refusent de prendre le bétail en garantie au 80 pour cent de sa valeur.

A qui faut-il que l'agriculteur s'adresse s'il ne veut pas être cautionné et par conséquent rester indépendant. Si il lui faut coûte que coûte ce crédit, il sera obligé de s'engager d'une autre manière bien moins avantageuse pour lui ; ainsi, on néglige un moyen important mis à la disposition des Caisses de Crédit.

Fédération des Caisses Raiffeisen du Bas-Valais.

Le mardi 10 avril, s'est réunie à Martigny, sous la présidence du très méritant M. Gaspoz, Rd. curé d'Hérens, l'assemblée générale de la Fédération des Caisses Raiffeisen du Bas-Valais. MM. le curé Bourbon, Heuberger, réviseur des Caisses, ont répondu avec empressement à l'invitation qui leur avait été adressée.

Après la lecture du protocole et des comptes, tenus par M. Pitteloud, président de Vex, M. Heuberger apporte avec chaleur, le salut de l'Union Suisse aux Caisses bas-valaisannes.

L'assemblée passe ensuite à la discussion de quelques modifications à apporter à certains articles des statuts des Caisses. M. Heuberger met les points sur les *i* et justifie d'une façon vraiment convaincante, la raison d'être de la teneur de ces articles ; puis, dans un exposé clair et précis, le réviseur général nous entretient de la situation financière de l'Union Suisse et avec lui, les chiffres deviennent moins arides, même pour les profanes.

(A suivre).